

Le sous-secrétaire d'Etat de l'éducation nationale

Arrête:

Le nombre des élèves à admettre, pour l'année scolaire 1933-1934, à l'école normale d'éducation physique, est fixé comme suit:

En qualité de boursiers, 28:

Elèves hommes, 16.

Elèves femmes, 12.

A titre d'élèves auditeurs, 10:

Elèves hommes, 5.

Elèves femmes, 5.

Fait à Paris, le 22 octobre 1933.

H. DUCOS.